

La codification du droit patrimonial de la famille par la loi du 19 janvier 2022

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

La codification du droit patrimonial de la famille instaure dans le nouveau code civil, après les Livres 3 (Les biens) et 8 (La preuve) déjà entrés en vigueur, le Livre 2, Titre 3 (Les régimes matrimoniaux) et le Livre 4 (Les successions, donations et testaments). Elle a été publiée au Moniteur belge le 14 mars 2022 et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

Hélène Casman, qui a tenu la plume pour cette codification et a suivi toutes les étapes du débat parlementaire, vous expose si cette codification est, ou non, une codification « à droit constant ».

Elle répond en particulier aux questions suivantes :

- Comment sont agencées les dispositions nouvelles dans le Livre 2 et dans le Livre 4 ?
- Quelles règles nouvelles concernant les apports en communauté ?
- Quoi de neuf en matière de modification du régime matrimonial ?
- Qu'est-il advenu des avantages matrimoniaux ?
- Qui de neuf en matière de droit successoral ?
- Quoi de neuf en matière de donations ?
- Quoi de neuf en matière de partage d'ascendants et de pactes successoraux ?

Avec votre inscription, vous recevrez le « Code du droit patrimonial de la famille » conçu par Hélène Casman. Il contient le texte intégral des dispositions nouvelles, et, en regard de celles-ci, les dispositions anciennes. Il contient aussi un tableau de concordance entre les dispositions anciennes et les dispositions nouvelles du Livre 2 Titre 3 et Livre 4 du code civil.



Orateur :

- ◆ **Professeure Hélène Casman**, notaire honoraire, conseiller juridique chez Greenille - Deloitte Legal.

Dates et lieux :

- ◆ **Le mardi 26 avril 2022 à Mons** Hôtel Vander Valk, Avenue Mélina Mercouri 7, 7000 Mons
- ◆ **Le mardi 3 mai 2022 à Namur** Actibel Ecolys, Avenue d'Ecolys 2 bte 2, 5020 Namur
- ◆ **Le jeudi 5 mai 2022 à Liège** Val Saint Lambert, 4100 Seraing
- ◆ **Le jeudi 5 mai 2022** : diffusion simultanée en **WEBINAIRE INTERACTIF**. Veuillez préciser votre préférence afin que le livre vous soit envoyé à votre adresse et que vous receviez le lien de connexion.

Présidents :

- ◆ **Me Stéphanie BILLER**, à Mons
- ◆ **Me Michel D'HARVENG**, à Namur
- ◆ **Me Roland STIERS**, à Liège

Horaire formation présentielle et webinaire simultané

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 15h30	Première partie de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Apéro de clôture et networking

Tarif

Le prix de la formation est de **400 € HTVA** par demi-journée, incluant le code du droit patrimonial de la famille conçu par Mme Casman. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, 380 € HTVA par participant.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec l'oratrice.

Agréation

Cette formation a été agréée par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro ID 468261 et vous donne droit à 3,5 heures.

CARTE-REPONSE

Données de facturation :

Étude :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Numéro de TVA :

Coordonnées des participants (merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre) :

Nom du participant 1 :
Adresse e-mail du participant 1 :
Adresse postale du participant 1 :

Nom du participant 2 :
Adresse e-mail du participant 2 :
Adresse postale du participant 2 :

- ☐ Inscription pour la formation du **26 avril 2022 à Mons** (Van der Valk)
- ☐ Inscription pour la formation du **3 mai 2022 à Namur** (Actibel Ecolys)
- ☐ Inscription pour la formation du **5 mai 2022 à Liège** (Val Saint Lambert)
- ☐ Inscription pour la formation du **5 mai 2022 en WEBINAIRE simultané**

Prix pour une inscription : 400 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 380 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 55 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement en raison de mesures gouvernementales, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou téléphone.

KnopsEdu

La codification du droit patrimonial de la famille par la loi du 19 janvier 2022

Comment s'inscrire ?

- Inscription online via notre site www.knopsublishing.be
Vous devrez compléter une seule fois vos coordonnées complètes, puis avec votre login vous aurez la possibilité de vous inscrire rapidement et facilement à toutes nos formations.
- OU renvoyez-nous cette carte-réponse complétée :
 - par fax au 014/73 89 50
 - par mail à info@knopsublishing.be

